

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE LUNDI 9 JUILLET 2018, 18H00, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-117 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DE MANIÈRE À MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES RELATIVES AUX ZONES H03-03, I03-05, C03-07, I03-10, C03-12 ET I03-132».

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside
M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement
Mme Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement
M. Sylvain Thériault, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h en présentant les différents intervenants. Il souhaite la bienvenue et explique l'objectif de l'assemblée publique de consultation ainsi que le déroulement de la soirée. Par la suite, le président cède la parole aux représentants de la Division de l'urbanisme.

PRÉSENTATION DU PROJET

17 personnes présentes.

Monsieur Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, passe en revue et explique le projet de règlement.

RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700-117

Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à modifier les grilles des usages et normes suivantes :

1. Zone H03-03
 - retirer les usages habitation h1-unifamiliale et h4-multifamiliale et modifier l'affectation principale et la numérotation de la grille pour C03-03;
 - réduire le nombre d'étages à 3, modifier le rapport bâti/terrain minimal à 0,35 et réduire le C.O.S. maximal à 2,00 pour l'usage commercial c4-commerce urbain (hôtel).
2. Zone I03-05
 - modifier le nombre d'étages à 3, modifier le rapport bâti/terrain minimal à 0,35, réduire le C.O.S. maximal à 2,00 pour les usages autorisés à la zone, soit i1-industrie de prestige, u1-utilité publique légère et c6-commerce service pétrolier;
 - modifier les marges latérales, latérales totales et arrière pour l'usage i1-industrie de prestige.
3. Zone C03-07
 - retirer les usages habitation h1-unifamiliale et h4-multifamiliale ainsi que l'usage c4-commerce urbain;
 - réduire le nombre d'étages à 2 et le C.O.S. maximal à 0,80 pour les usages autorisés à la zone, soit c1-commerce de voisinage et i1-industrie de prestige;
 - retirer la note (4) de bas de page de cette grille.

4. Zone I03-10
 - retirer l'usage c3-commerce mixte
 - uniformiser le nombre d'étages à 2, le rapport bâti/terrain maximal à 0,4 et le C.O.S. maximal à 0,80 pour les usages autorisés à la zone, soit c1-commerce de voisinage, i1-industrie de prestige, e1-équipement institutionnel et administratif, c8-microbrasserie et c4-commerce urbain;
 - retirer le C.O.S minimal de cette grille;
 - retirer la note (3) de bas de page de cette grille.
5. Zone C03-12
 - retirer les usages commerciaux c3-commerce mixte et c6-commerce service pétrolier;
 - réduire le nombre d'étages à 2 et le C.O.S. minimal et maximal à 1,00 pour l'usage i1-industrie de prestige;
 - réduire le nombre d'étages à 2 et le C.O.S. maximal à 0,80 pour l'usage e1-équipement institutionnel et administratif.
6. Zone I03-132
 - réduire le nombre d'étages à 2 et le C.O.S. maximal à 2,00 pour les usages autorisés à la zone, soit i1-industrie de prestige et c6-commerce service pétrolier;
 - modifier les marges latérales, latérales totales et arrière et le C.O.S. minimal à 1,00 pour l'usage i1-industrie de prestige.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Plusieurs questions et commentaires ont porté sur les raisons et les objectifs visés par l'arrondissement avec ce projet de règlement. Des questions ont également été posées sur les modifications aux grilles des usages et normes applicables dans les zones visées. On demande si cette démarche est en accord avec le plan d'urbanisme de la Ville.

Les représentants de la Division de l'Urbanisme ont fourni les réponses aux questions et commentaires.

Le conseiller Luc Gagnon remercie les personnes présentes pour leur participation à cette soirée de consultation publique.

L'assemblée de consultation publique est levée à 18h58.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE